

Lekha Dodi n° 436

www.cejnice.com

Horaires Chabat Nice et régions **Parachat Miketz – 27 Kislev 5771**

Vendredi 3 Décembre 2010
Allumage des Nérote : 16h36, Chékiâ : 16h54
Samedi 4 Décembre 2010
Fin de Chabat : 17h41, Rabénou Tam : 17h49

La Yéchiva souhaite
un bon
rétablissement à
Madame Sandy Draï
רפואה שלמה

INFORMATION :

Roch Hodech TEVETH
Mardi 7 et Mercredi 8
Décembre 2010

Le Lekha dodi de cette
semaine est dédié à la
mémoire de
Monsieur Raphael BENIZRI
ZAL

Le mot du RAV :

DES HOMMES INTELLIGENTS

Par Rav Moché Merqui – Roch Hayéchiva

La Thora dit (Parachat MIKETS 42/6) : « Yossef était le gouverneur du pays, c'était lui qui distribuait le blé à tout le peuple. Les frères de Yossef arrivèrent et se prosternèrent devant lui la face contre terre ». Voilà Yossef gouverneur ! Ses frères se prosternent devant lui ! Ses rêves se sont donc réalisés !

De quel droit Yossef se permet-il d'accuser ses frères d'être des espions et plus tard d'être des voleurs ? Plus surprenant encore est la réaction de ses frères qui, loin de rejeter catégoriquement cette fausse accusation perçoivent intelligemment une accusation divine.

Au verset 21, « Chimeon et Lévy déclarent : « Nous sommes coupables envers notre frère, nous avons vu le désespoir de son âme lorsqu'il criait grâce et nous ne l'avons pas écouté, voilà pourquoi cette accusation vient sur nous. Réouven répondit : « Ne vous avais-je pas dit : ne vous rendez pas coupables envers cet enfant et vous ne m'avez pas entendu. Voici que son sang est réclamé par cette accusation ».

Les autres frères sont effrayés, le cœur leur manque et demandent : « Qu'est ce qu'Hachem nous a fait ». Yéouda, le plus intelligent, observe et garde le silence.

Ce n'est qu'à la deuxième accusation : « Vous êtes des voleurs » et lorsque la coupe du gouverneur est trouvée dans le sac de Biniyamin que Yéouda réalise et déclare clairement (chap.44 verset 16) : « Que dirons-nous à notre seigneur (Yossef), comment parler et se justifier ! Hachem a trouvé la faute de tes serviteurs. Nous sommes maintenant les esclaves de mon seigneur, nous et Biniyamin aux mains duquel s'est trouvée la coupe ».

La Mitsva de la Toh'ah'a consiste à faire comprendre au pêcheur sa faute. Lorsque la faute est évidente, la réprimande est claire et directe, mais lorsque la faute est basée sur de faux raisonnements de Torah, il faut procéder différemment et démontrer précisément que le raisonnement est faux tout en plaçant l'accusé dans une situation semblable. Ainsi, le prophète Nathan réprimande le Roi David au sujet de Bat Chéva : (Chémouel 2 Chap.12) : « Dans une ville il y avait un homme riche qui avait du menu et gros bétail, et un pauvre qui avait une petite brebis qui vivait avec lui. Un jour le riche reçut un invité, le riche prit la brebis du pauvre et la servit à son invité. Sur ce, David s'écria : « l'homme qui a fait cela est passible de peine de mort ». Le prophète Nathan dit à David : « Tu es cet homme ! ».

La meilleure réprimande est celle où la personne, avec amour et délicatesse, aide le pêcheur à prendre conscience *lui-même* de sa faute. C'est pour cela que Yossef a aidé ses frères, par de fausses accusations, à prendre conscience progressivement de leur faute, jusqu'à ce qu'ils découvrent par eux même que leur raisonnement était faux et de conclure : « Hachem a trouvé la faute de tes serviteurs. »

Le document de mariage, le étrog et le drash,

par le **Rabbin Yona Ghertman, Docteur en Droit**

La première *mishna* du traité Kidoushin énumère les trois manières légales par lesquelles une femme acquière le statut de « femme mariée » selon la Torah : « *par de l'argent, par un document [de mariage] ou par un rapport* ». Depuis l'époque talmudique, le dernier mode d'acquisition cité est prohibé par les Sages (voir Kidoushin 12b) et la coutume veut que la première étape du mariage (« *kidoushin* ») soit concrétisée par le don d'un anneau de mariage (Rama Even HaEzer 27, 1).

Toutefois, même si les deux dernières procédures rapportées dans la *mishna* ne sont plus pratiquées dans nos contrées, il est intéressant de comprendre comment les Sages les ont-ils déduites des versets de la Torah. La *Guemara* présente ainsi un développement différent au sujet de chaque mode d'acquisition. Ce présent article s'attardera sur le second moyen énuméré : l'acquisition par un document de mariage.

Avant toute chose, il importe d'établir une distinction entre le « document de mariage/ *shtar* » dont parle la *mishna* et la « *Ketouba* ». En effet, la *Ketouba* est l'acte remis au moment de la dernière étape du mariage « *néssouin* »- sur lequel sont inscrites les obligations contractuelles du mariage. Il ne constitue pas par contre un acte de « *kidoushin* ». A l'inverse, le document de mariage stipule que la jeune femme devient officiellement « l'épouse ». En remettant ce papier à sa future femme devant deux témoins, l'homme acquière concrètement sa femme. Elle devient alors « *mékoudéshét* », c'est-à-dire légalement « *consacrée* » à un seul homme : son époux (voir Even HaEzer 32, 1).

La Torah ne mentionne pas explicitement les règles du mariage. Les différentes lois relatives à cette obligation sont étrangement allusionnées dans des versets traitant des difficultés causées par les relations hommes-femmes. Ainsi, la possibilité d'acquérir une femme par un document de mariage s'apprend-t-elle de

l'obligation de se séparer de sa femme par un document officiel, le « *sefer kritout* », plus connu sous le nom de « *guet* ». Il est écrit dans la Torah « (...) *Il écrira un document de divorce, [le] donnera dans sa main et la renverra de sa maison. Et elle **sortira** de sa maison, elle partira et sera [la femme] d'un autre homme (...)* » (Devarim 24, 1-2). La *Guemara* fait le raisonnement suivant : « *Il est écrit « et elle **sortira**...et elle sera* ». Il y a une comparaison entre le **fait d'être** et la **sortie**. De même que la **sortie** [est accomplie] par un document, ainsi le **fait d'être** [peut être accompli] par un document. » (Kidoushin 5a).

A première vue, cette comparaison paraît exagérée. Comment apprendre une loi aussi importante d'un simple rapprochement de mots ?! Les éditeurs de l'édition *Schottenstein* du Talmud glissent à ce sujet une note pour avertir leurs lecteurs que cette comparaison est en fait un raisonnement talmudique précis, le *Hékesh* : « *Une des règles de l'exégèse biblique est que lorsque deux mots ou deux concepts se suivent immédiatement dans la Torah, ceux-ci doivent être comparés. Par conséquent, puisque la Torah a juxtaposé le concept de **sortir** et celui d'**être**, la beraïta [enseignement] comprend qu'une analogie doit être établie entre la procédure du mariage et celle du divorce* » (Kidoushin 5a1, note 8).

Au-delà de cette explication technique et générale, l'auteur du *Torah Temima* explique quant à lui la pertinence du raisonnement employé par les Sages : « *Il semble que ce hekesh trouve sa justification dans le fait que les mots « elle **sortira** de sa maison » sont en trop [dans le texte]. Il suffisait d'écrire : « elle partira et elle sera à un autre homme » (T.T Devarim 24, 2, 53).*

Les Sages auraient donc remarqué que les mots « *elle **sortira** de sa maison* » étaient superflus. En effet, si le texte disait simplement : « *Il écrira un document de divorce, [le] donnera dans sa main et la renverra de sa maison, elle*

partira et sera la femme d'un autre homme », rien n'aurait été modifié quant à la compréhension littérale du verset. De cette anomalie scripturale, les Sages ont alors déduit que la Torah effectuait un rapprochement entre le concept d'être et celui de sortir, ce dernier ne trouvant sa raison d'être que dans l'allusion s'en dégageant.

Malgré toute l'intelligence et la subtilité de cette *drasha* mises en avant par l'explication de l'auteur du *Tora Temima*, il y a derrière la loi du document de mariage une tradition orale certaine précédant son élaboration par les Sages. En effet, le Rambam dans son introduction à la Mishna, explique que certaines lois retrouvées grâce à des allusions dans le texte de la Torah sont en réalité des traditions émises directement à Moshé au mont Sinaï. L'exemple pris par le Rambam est la loi du « étrog » à Soukot. La Torah exige que le « fruit d'un arbre de la splendeur/*Hadar* » fasse partie du bouquet des quatre espèces (Vaykra 23, 40). Du fait que le fruit en question ne soit pas déterminé explicitement, La *Guemara* s'interroge et conclut par le raisonnement de Rabbi Abahou: « le fruit qui réside [lit : *Ha Dar*] sur son arbre d'une année à l'autre, et c'est : le *Ethrog* » (Souka 35a).

Bien que la pertinence de cette interprétation puisse sûrement être démontrée,

le Rambam explique que Rabbi Abahou a juste trouvé dans le verset un appui à une tradition étant déjà en vigueur depuis l'époque de Moshé. En effet, écrit le Rambam, il est certain que le fruit dont se servaient Yéoshoua, les prophètes, et tous les *bné-Israël* vivant à leurs époques était le *étrog* !

Dès lors, pourquoi tenter de chercher la base scripturale des traditions, si celles-ci furent transmises de maîtres à élèves et de pères en fils depuis le Sinaï ? Tout simplement car la « tradition » seule ne doit pas suffire à nous contenter. Le fait de montrer que la tradition orale trouve un solide appui dans le texte prouve que celle-ci n'est pas qu'une « invention » mais qu'elle est partie intégrante de la Torah. Aussi, les Sages se sont efforcés de démontrer les liens existant entre les traditions qu'ils connaissaient et la Torah écrite. Cependant, cette recherche de la rationalité de chaque précepte n'est pas une recherche de légitimité. En effet, il arrive que les Sages cherchent et ne trouvent pas d'appui textuel à ce que telle *mishna* ou telle *beraïta* enseigne. Dans de tels cas, la *Guemara* conclura alors simplement : « *halakha lé Moshé mi-Sinaï / C'est une loi reçue par Moshé au Sinaï* ». Si la réflexion et la rationalité sont des éléments fondamentaux de l'étude, ils s'allient toujours avec la *émouna*, l'intime conviction que la loi Orale est toujours justifiée car se rattachant aux propos reçus par Moshé sur le Mont Sinaï.

L'hérésie – tiré du *Réchimot Lève d'après Rav Yitsh'ak Hutner zal*

L'hérésie s'oppose à l'acceptation du joug de la Tora et des mitsvot.

Lorsque l'hérésie est telle qu'elle change la Tora en hérésie elle sabote la faculté de la Tora qui a pour vertu notamment de corriger le mal à travers sa lumière !

De nos jours les impies transforment la Tora et de cette transformation même de la Tora ils atteignent le summum de l'hérésie.

Michleï 6-23 : « la mitsva est un flambeau, la Tora est lumière », ce verset est dit sur la lumière de H'anouka. Cette lumière est libératrice de l'obscurité de l'hérésie largement répandue par la culture grecque. Elle a pour vertu de conserver la lumière de la Tora qui elle a pour vertu de nous ramener vers la raison malgré toutes nos erreurs.

Nous savons que le yetser hara de l'hérésie ne sera totalement abattu seulement à la fin des temps !

Au départ de la création D'IEU a gravé les nations dans les lois de la nature, comme l'apprennent nos Sages du deuxième verset de la Tora. Chaque nation a une période de pouvoir sur d'autres nations. La domination des nations sur Israël n'est donc pas liée à la faute d'Israël puisque ceci est fixé depuis le début de la création, néanmoins les fautes d'Israël causeront leur soumission à la nation présente. C'est-à-dire que la nation a un pouvoir propre à elle-même et la soumission d'Israël est la cause de sa faute.

Le Maharal écrit que le pouvoir des nations « diminue l'honneur divin dans le monde », cela parce que lorsque les nations ont le pouvoir on a l'impression que c'est elles qui dominent le monde, ceci étouffe le pouvoir divin, et plus particulièrement lorsqu'elles agissent en désaccord de la volonté divine.

Cependant il faut comprendre : voilà que nos Sages disent – fin des Pirké Avot « tout ce que D'IEU a créé, ce n'est que pour Son honneur », quel est donc le sens de la création des nations qui gênent la gloire divine ?

La gloire divine ne peut se dévoiler totalement sans passer par une étape de voilement, « la qualité de la lumière découle de l'obscurité », écrit le Ramhal dans Daat Tévousnot. Le summum du dévoilement divin ne peut se faire justement parce qu'il y a des nations qui s'opposent à Lui, et qu'à travers ce joug des nations le peuple d'Israël s'efforce de réaliser la volonté divine et D'IEU les aide. C'est alors que se manifeste la gloire divine dans toute sa magnificence. Les nations sont donc l'outil du dévoilement de l'honneur de D'IEU.

Le prophète Yirméyahou (46-20) définit l'Egypte, premier royaume et exil auquel le peuple d'Israël était asservi, comme « une belle génisse – égla yéféfiya ». Ce royaume était axé sur le "beau", il reconnaissait une valeur absolue au "beau", il le recherchait « cette nation était engouffrée dans la débauche » - Torat Cohanim. L'Egypte est appelée également « la terre impure », l'impureté relate toute chose qui s'oppose au spirituel. Toute activité matérielle n'ayant d'autre but que la matérialité elle-même sans être un moyen d'accès au spirituel est dénuée de tout sens profond est appelée "impure". Plus les Egyptiens investissaient dans le "beau" en tant que valeur absolu plus ils assombrissaient l'univers qui a pour but initial de dévoiler la lumière divine. Dans cet exil, sombre et amer, le rôle d'Israël était de démontrer qu'ils ne se laissaient pas entraîner par l'impureté de l'Egypte, mais qu'ils agissaient selon la volonté divine. Le peuple d'Israël ont surmonté la séduction égyptienne par ce biais ils ont connu la lumière de la délivrance. Le Midrach dit effectivement « aucun d'eux ne s'est souillé par la débauche ». Ils devaient montrer qu'en plus de s'être préservé de cette impureté, dans leur essence ils n'ont en rien été influencé par le "beau" égyptien, ce "beau" était pour eux inexistant. C'est à travers la passion qu'ils ressentaient de vouloir recevoir la Tora qu'ils ont pu se défaire de cette culture impure de l'Egypte. Effectivement ils ont su montrer que leur unique désir était de recevoir la lumière de la Tora. En face des cinquante portes d'impureté de l'Egypte ils vont recevoir les cinquante portes de sagesse représentées par la Tora, nous dit le Talmud au traité Roch Hachana 21b...

Le quatrième exil – Edom est représenté par le porc ! C'est le rejet total de D'IEU ! Le Midrach nous enseigne que ce qui distingue Edom des autres exils est bien cette rébellion envers D'IEU, alors que les autres nations ont une reconnaissance partielle du divin.

Le rôle d'Israël, comme nous avons dit, est de surmonter les obstacles représentés par les nations et de dévoiler par là même l'honneur divin. Qu'en est-il de Yavan – La Grèce ?!

Selon l'enseignement de nos Sages, Yavan est symbolisée par l'obscurité, « parce qu'elle a obscurci les yeux d'Israël par ses décrets ». Seuls les Cohanim de la famille des H'achmonaïms ont surmonté les décrets touchant la spiritualité d'Israël. Cependant nous devons comprendre qu'y avait-il de si obscur chez les Grecs ? Pourtant, à la différence de Edom, les Grecs louent l'Eternel, ils le reconnaissent nous disent les Sages. De plus Yavan est le centre de la science des nations ! En réalité tout le danger est là : cette reconnaissance du divin est séductrice – elle a obscurci Israël.

Analysons : Le Maharal explique que l'exil Grec voulait annuler d'Israël la dimension divine et toute chose divine telle la Tora. C'est-à-dire que les Grecs sont venus annuler la particularité d'Israël à savoir la réception de la Tora du mont Sinaï. Cet événement grandiose est ce qui nous rattache fortement à D'IEU, est ce qui nous donne droit à l'existence permanente. Les Grecs voulaient détacher ce lien. Les Grecs n'avaient pas pour objectif de nous détacher de l'éthique, bien au contraire leur philosophie est pleine de vertus et de bon sens, ils voulaient néanmoins inculquer dans le juif qu'on peut être "bon" et "bien" sans pour autant avoir un quelconque rapport avec la Tora ! On rencontre parfois des gens "biens" qui parallèlement nient D'IEU. Cette rencontre va même nous étonner : comment être "bon" en se détachant de la Tora ? ! Nos Sages disent « celui qui nie D'IEU perd son image divine et n'a pas le droit à l'existence ! ». Dans son for intérieur l'apostat est pourri ! Là est l'obscurité des Grecs : éduquer l'homme à être "bon" en se détachant du divin et de la Tora. Le combat, qui est la victoire, des H'achmonaïms consistait à doubler d'investissement dans la pratique des mitsvot de la Tora. Le contenu de notre vie n'est autre que ce rapport que nous avons avec le divin et la Tora. Mieux vaut mourir plutôt que de vivre une vie vide de Tora ! Nous voyons cela à travers le dévouement zélé des H'achmonaïm de s'efforcer à allumer le Chandelier de la plus belle manière alors qu'ils n'en n'étaient pas obligés. Ils voulaient, à leur tour, nous apprendre que la perfection l'homme ne peut l'atteindre sans Tora. Comme explique le Gaon de Vilna : voir des gens "biens" sans Tora est la meilleure méthode qu'a trouvée le yetser hara pour dévier les gens de la Tora.

La lumière de H'anouka n'est autre que le reflet de ce dévouement de la pratique de la Tora. Ce miracle est la preuve que le "bien" n'existe pas sans la Tora. La qualité des huit jours de H'anouka est de conduire l'homme à renouer avec son créateur par la Tora et les mitsvot. Le bénéfice de ce renforcement se fera ressentir dans l'accroissement de la Providence divine à laquelle bénéficie chaque individu d'Israël.

.....

L'indifférence – par Rav Imanouël Merqui

Parachat Mikets Chapitre 41 verset 50 : « Yossef eut deux enfants avant que la famine n'apparaisse ». Rachi explique : de là nous apprenons qu'il est interdit d'avoir des relations intimes durant les périodes de souffrance tel les années de famine.

Nous devons comprendre l'enjeu de cet enseignement, effectivement qu'est-ce que ça change au monde si les couples se retrouvent dans leur intimité alors qu'il n'y a rien à manger ?

C'est mon Grand Maître Rav Chlomo Wolbe ztsoukal qui nous éclaircira, il dit : « s'unir à la communauté ne se limite pas à ce qu'on peut donner mais à ce qu'on ressent de ce que la communauté nécessite ; la chose ressemble à la nécessité d'avoir un ami même si celui-ci ne peut nous aider dans nos galères malgré tout le fait de savoir qu'on est entouré et de bonne compagnie cela nous rassure. L'amitié c'est accompagner l'autre dans sa souffrance, c'est le soutenir. Apprendre à ressentir le besoin de l'autre, individuel ou collectif.

Donner découle de ce qu'on ressent. J'ai reçu dernièrement l'appel d'une jeune fille rencontrant des grosses difficultés dans sa vie. Au milieu du discours que je lui tenais je lui ai demandé « lorsque vous êtes en détresse avez-vous à qui parler – des amies notamment ? ». Elle me répondit « j'ai parlé de mes problèmes à mes amies elles ont rigolé ». Il est évident qu'on ne peut toujours aider l'autre dans son besoin mais on est au moins en mesure de l'écouter, de lui tendre l'oreille, de lui prêter attention, en tout cas de ressentir profondément son désarroi. Cette attention ne se traduira pas seulement par un instant d'écoute et de considération mais par un mode de vie concret relatif à son attente et ce dans les choses qui nous touchent de plus proche tel l'intimité du couple. Le monde souffre comment je peux vivre sous ma couette au chaud sans tenir compte de la souffrance de l'autre ?! Attention il n'est pas dit que la souffrance de l'autre doive gâcher ma vie, mais il est certain que ma vie ne peut rester indifférente à ce qui se trame autour de moi.

Je tiens à rappeler que l'école de Rav Wolbe nous apprend à ressentir TOUT ce qui se joue autour de nous, aussi bien au niveau négatif que positif des évènements de la vie..., ce que le Maître appelé **"simate lève"**

La saveur de la Tora – par Rav Chimchon Pinkous zal

Les fêtes d'Israël forment une entité, elles forment toutes ensemble une échelle et chacune est un échelon. Ces étapes se calquent sur la vie de l'homme. Pessah', la première fête est la naissance. Chavouot, la réception de la Tora et des mitsvot est la bar mitsva. Soukot, la proximité entre Israël et D'IEU c'est la h'oupa – le dais nuptial. Roch Hachana et kipour précèdent Soukot, sont des moments de prise de conscience et de préparation au mariage. Chémini Atseret avec Simh'at Tora c'est le summum de cette union, on prend la Tora et on danse avec elle. Cependant à cette échelle vont s'ajouter deux échelons : H'anouka et Pourim et nous devons comprendre quel rôle jouent-ils ?

Téhilim 50-2 « la beauté se trouve à Tsion ». Il y a deux niveaux dans la beauté 1) la beauté extérieure, superficielle, 2) la beauté profonde, vraie. Constaté la beauté de l'apparence d'un beau fruit ne présente pas encore la beauté du fruit quant à sa saveur. L'écorce extérieure attire le regard pour conduire l'homme à la beauté intérieure des choses. La beauté du Temple attirait les visiteurs pour qu'ils viennent goûter le sens profond du Temple à travers l'esprit saint qu'on pouvait en tirer. Nos Sages ont permis de traduire la Tora en grec parce qu'elle est une belle langue ainsi elle attirera les juifs à lire la Tora.

C'est bien cela le message de H'anouka : chez les grecs la beauté n'était qu'attirante et qu'extérieure, alors que la beauté véritable et profonde se trouve dans la Tora ; comme dit le Even Ezra : ne t'emballe pas de la beauté grecque elle n'a que des fleurs et pas de fruit ! En réalité la difficulté de la Tora se trouve là : on ne ressent pas toujours et systématiquement la saveur de la Tora, sa beauté intérieure ; on peut rester éveiller toute une nuit pour lire un roman parce qu'on le lit avec passion mais on a du mal à en faire autant avec la Tora. La Grèce n'a de beauté que l'enveloppe alors que la Tora sa beauté se trouve plus profonde.

Téhilim 45a « Le chant des roses », le Midrach explique : la chose ressemble à un roi dont ses sujets ont offerts une couronne en or, le roi leur dit "je ne désire ni votre or ni votre argent, je veux une couronne faite de fleurs de rose. De même D'IEU a dit à Israël je ne désire qu'une couronne de rose ! On peut expliquer : D'IEU n'est intéressé que par le cœur d'Israël et leur amour, en lui offrant des "roses" on lui témoigne cet amour. D'IEU recherche cette beauté intérieure d'Israël. Certes il est difficile d'étudier la Tora avec joie et enthousiasme, on a vu ce comportement chez les Grands Maîtres, néanmoins tous doivent y aspirer.

Pour quelle raison l'homme ne savoure pas l'étude de la Tora ?

Les raisons sont multiples, arrêtons nous sur un point : un homme invité à un repas royal ne s'aventurerait pas à manger avant d'y participer, ceci abîmerait son appétit, bien au contraire il fera attention de ne rien manger avant ce repas afin de garder tout son appétit. Il en est ainsi pour la Tora : le gavage des aspirations matérielles atténue l'appétit de la Tora. C'est la culture grecque qui est la cause de ce phénomène, c'est d'elle que nous devons nous préserver. En cette fête de H'anouka nous devons apprendre à atténuer les aspirations matérielles afin que celle de la Tora reste saine. Lorsqu'on goûte à la saveur de la Tora on se rend compte qu'il n'y a aucun plaisir qui ne l'égale.

Sauvé grâce à sa H'anoukiah – d'après Monsieur Jacques Yaâkov Pardo zal appelé « tonton jacques » décédé il y a déjà un an.

Décembre 1940. Daniel s'est écarté de ses compagnons et lève la tête vers les étoiles dont le clignotement semble un appel amical. Il a dix sept ans. Il est le seul juif dans ce groupe de résistants français et, pour lui, cette nuit est différente des autres nuits parce que c'est H'anouka. Il se souvient des soirées familiales à Paris, avant la guerre. Elève d'une école juive, il rentrait vite à la maison pour célébrer avec ses parents et avec ses frères et sœurs la victoire des Macchabées ainsi que le triomphe de la lumière d'Israël sur les ténèbres spirituelles de l'hellénisme. Aujourd'hui, la famille est dispersée. Pour protéger leurs plus jeunes enfants, ses parents se sont réfugiés dans un village protestant des Cévennes où le pasteur les a transformés en paysans et bergers. Daniel sait que chacun d'eux, pendant les huit jours de H'anouka, va s'efforcer de ranimer la flamme. Sous son blouson, il a caché la toute petite Ménorah qui ornait sa chambre autrefois. Il distingue à peine les bruits étouffés du campement. L'heure de la mitsva est arrivée. Avec précautions, il installe la H'anoukia sur une grosse pierre. Il sort de sa poche des bougies minuscules et les dispose sur le chandelier. A l'instant même où il allume, il entend une sentinelle donner l'alerte. Guidés par leur chien, les Allemands se rapprochent et il faut lever le camp, monter plus haut dans la montagne. Le garçon hésite au milieu de ses prières mais décide de ne pas les interrompre car il sait comment rejoindre ses compagnons. Les aboiements des chiens s'éloignent. Sans doute ont-ils flairé la nouvelle piste des maquisards et se sont-ils lancés sur leurs traces. Daniel a terminé la mitsva. Il a remis la Ménorah sous son blouson quand éclatent des rafales de mitraillettes. S'emparant de son fusil, il se précipite dans la direction des coups de feu. Le cœur battant, il grimpe silencieusement durant quelques centaines de mètres. L'échange meurtrier a été si bref que le jeune homme craint le pire, d'autant plus que les aboiements redescendent déjà vers la vallée. Il avait raison de craindre. Il découvrira bientôt les corps sans vie de ses camarades. H'anouka sera toujours pour Daniel d'une importance extrême, assombrie par le souvenir de ses compagnons abattus sans pitié et cependant magnifiée par le rappel du miracle que l'Eternel a fait en sa faveur pour le sauver des mains des Nazis.

Allumage de la ménora tard dans la nuit ***d'après notre Maître le Gaon Rav Ovadya Yossef chalita***

Halih'ot Ôlam volume 1 page 62.

Un homme qui rentre tard dans la nuit comment devra-t-il procédé pour l'allumage des lumières de H'anouka ?

Le Tour O''H 672 écrit « voilà que l'avis de Tossfot est de ne point être scrupuleux sur le moment de l'allumage des lumières de H'anouka du fait que de nos jours l'allumage se fait à l'intérieur pour les membres de la famille ».

Le Sefer Hamitsvot préconise cependant « qu'il convient d'allumer lorsque les membres de la famille sont encore réveillés ». De cette expression nous comprenons facilement que ce n'est pas un impératif qu'ils soient réveillés par conséquent même si tout le monde dort il faudra allumer les lumières de H'anouka avec bénédiction. Telle est également la conclusion du H'emed Moché s'opposant au Magen Avraham qui est d'avis qu'étant seul l'homme allumera sans bénédiction. C'est des propos du Riaz qu'on pourra déduire que dans notre cas il faudra allumer avec bénédiction puisqu'il écrit « si une personne se trouve seule parmi les nations et ne côtoie aucun juif il devra malgré tout allumer les lumières de h'anouka », on comprend de ces propos qu'il devra allumer avec bénédiction. C'est-à-dire que s'il trouve les membres de la famille endormis il n'est pas pire que celui qui se retrouve seul à faire h'anouka. Le Michna Béroura Chaâr Hatsion 672-17 dit que celui qui veut suivre cette conclusion ne sera pas en tort.

Le Choulh'an Arouh' O''H 672-2 écrit qu'à priori on allume les lumières de h'anouka entre le coucher du soleil et ce jusqu'à qu'il n'y ai plus personne dans la rue. A posteriori on pourra allumer toute la nuit et ce avec bénédiction, comme le déduit le Magen Avraham. Toutefois selon le Gaon de Vilna on allumera sans bénédiction.

Conclusion : celui qui rentre tard dans la nuit, et ce jusqu'au lever du jour, il pourra allumer les lumières de h'anouka avec bénédiction, s'il lui est possible il convient qu'il réveille quelques membres de sa famille !

Yéh'avé Daât volume 3 siman 51.

Toutefois si le mari sait qu'il rentrera très tard, il sera préférable qu'il mandate sa femme pour qu'elle allume les lumières de h'anouka à l'heure.

Méor Israël H'anouka chapitre 4 fin halah'a 13.

Dans le cas où l'épouse allume le premier soir de h'anouka et le mari sera là pour le deuxième soir, du fait que la femme aura récité la bénédiction de chéh'éyanou le premier soir elle n'acquitte pas pour autant le mari de cette bénédiction, par conséquent le mari devra réciter cette bénédiction. Ceci s'inscrit dans l'opinion du Radbaz qui dit que dans le cas où un homme a eu un fils et on a fait la circoncision le huitième jour comme il se doit et ce même en l'absence du père, lorsque le père reviendra et verra son fils pour la première fois il devra réciter chéhéh'éyanou !

L'allumage des lumières de h'anouka pour les gens malades **Tiré du Nichmat Avraham du Docteur Rav Avraham-Sofer Avraham**

Le Choulh'an Arouh' O''H 875 stipule « hadlaka ossa mitsva vélo hanah'a », c'est-à-dire que l'allumage de la ménora doit se faire après avoir désigné l'endroit où on la déposera ; on ne peut l'allumer et ensuite la déposer en son lieu. D'après cela Rabi H'aim Falagi zal dit que si le maître de maison est alité et ne peut se lever pour allumer la ménora on ne pourra pas amener la ménora près de son lit pour qu'il l'allume et la déposer ensuite près de la porte, c'est sa femme qui allumera la ménora. De même si le mari est hospitalisé c'est sa femme qui allumera la ménora à la maison et l'acquittera. S'il lui est possible il allumera la ménora à l'hôpital. Selon la majorité des décisionnaires il ne pourra allumer une ménora électrique, mais l'opinion de Rav Ovadya Yossef veut que dans des cas d'extrême urgence ou impossibilité d'allumer de façon ordinaire on pourra allumer une ménora électrique mais à deux conditions 1) sans réciter de bénédiction, 2) de placer la lumière à un endroit où on distingue que c'est fait pour l'allumage de h'anouka.

Le miracle - 01

Par Rav Imanouel Mergui

La fête de H'anouka renferme de nombreuses idées, pratiques et coutumes. Je voudrais cette année m'arrêter sur l'idée du miracle. Effectivement H'anouka n'est pas une victoire d'Israël qui s'inscrit dans une guerre classique qui fait que le plus fort ou le mieux préparé gagne, il n'en n'est rien de cela. C'est le passage lu dans les prières de H'anouka « âl hanissim etc., bimé matityah etc. » qui traite largement de ce miracle inouï de la victoire d'Israël. Ce texte dit « tu as livré les forts dans la main des faibles, les nombreux dans les mains des minoritaires, les impies dans les mains des justes, les fauteurs dans les mains de ceux qui sont investis dans l'étude de la Tora ! ». Israël n'avait aucune chance, aucun espoir et aucune raison de gagner cette guerre ; et pourtant.... Le miracle effectué par D'IEU se réalise et la famille de Yoh'ananeh Cohen Gadol est choisie pour jouer ce rôle au sein d'Israël. Apprendre à reconnaître, non pas le miracle, mais qui se cache derrière le miracle est l'enjeu de H'anouka. Beaucoup de gens vivent des miracles exceptionnels, ils se relèvent de maladie auxquelles les médecins voyaient la mort, ils gagnent de l'argent alors qu'ils ont goûté à la faillite et les exemples ne manquent pas dans d'autres domaines de la vie quotidienne. Ceux qui sont témoins de ces miracles sont émerveillés, époustouffés, voire dérangés. Mais !, il y a toujours un mais, que reste-t-il de ces événements miraculeux ? La halah'a ordonne de réciter la bénédiction du "gomel" et de "ch'éâssa li ness", de faire également un repas de reconnaissance "séoudat hodaya", de raconter aux générations futures le miracle vécu. Par ailleurs on aimerait tous vivre un miracle (sans pour autant se retrouver dans la nécessité du miracle !), alors pourquoi D'IEU ne fait pas de miracles manifestes à tout le monde ? Je dis bien manifeste parce qu'en réalité des miracles IL nous en fait tous les jours comme nous le proclamons dans la bénédiction de Modim de la prière quotidienne "véâl nisséh'a chébéh'ol yom îmanou" ou encore dans la bénédiction de "acher yatsar" récitée après chaque sortie des toilettes ! Néanmoins on aimerait bien vivre un événement miraculeux... Le Ramban écrit (fin parachat Bo) « D'IEU ne fait pas de miracles à chaque génération aux yeux des impies et renégats !!! ». Cela veut dire qu'il faut déjà avoir un niveau de piété et de foi en D'IEU tel qu'IL décide de nous montrer "son bras étendu et sa main forte" ; mais, (encore un mais) voilà qu'il se trouve au sein d'Israël des idiots qui obstruent la voie des miracles... Poursuivons cette idée avec un enseignement surprenant cité au traité Chabat 13b par le Maître Raban Chimon ben Gamliel qui s'exprime de la sorte « eine choté nifgâ » - selon Rachi voilà ce qu'il faut comprendre : « le sot ne sais pas les malheurs qui l'atteignent, ainsi aujourd'hui le peuple d'Israël ne connaît pas les miracles qui lui adviennent ». La bêtise de l'homme l'aveugle et fait de lui un être incontestablement ingrat ! (intéressant est de noter que la halah'a soulève la question de savoir si la personne atteinte de cécité doit allumer les lumières de H'anouka ? En d'autres termes "celui qui ne voit pas" le miracle pour des raisons physiques ou intellectuelles n'est pas à même de parler de miracles...). Mais (troisième mais !) Raban Chimon ben Gamliel a une deuxième sentence quelque peu étonnante « eine bassar hamète chébah'aye marguich béizemel » - la peau morte du vivant ne ressent pas la coupure de la lame ! Il y a en nous quelque chose de mort qui ne ressent rien, insensible voire indifférent à tout ce qui se trame autour de nous. Selon le Maharcha voilà ce qu'il faut comprendre : le peuple juif est de nos jours tellement étouffé par les malheurs que les miracles ne le touchent plus ! Le Yaâvets écrit également : à cause de la multitude des malheurs nous avons perdu la tête, la longueur de l'exil nous a tués ! Ces messages quelque peu pessimistes et réalistes ne viennent pas, me semble-t-il, nous enfoncer dans la déprime ; bien au contraire ils nous permettent de mieux saisir la nécessité de l'intervention divine par tous ses moyens même miraculeux si besoin est. H'anouka c'est la fête de la confiance totale et absolue en l'intervention divine pour nous redonner goût à LA VIE. H'anouka c'est la fête de l'espoir. C'est la fête où l'on prend conscience qu'on est vivant ce qui est d'ailleurs le plus grand des miracles. Allumons les lumières, récitons les prières, de H'anouka en ravivant la flamme de la foi !